

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 98 (1953)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Guidé par ce leitmotiv, nous consacrons la présente livraison à cette arme sous le titre l'Artillerie  
**Autor:** Belser / Michel, Gaston / Crépin  
**Kapitel:** Tirs de groupements d'artillerie (vus sous l'angle technique)  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342543>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Tirs de groupements d'artillerie

*(vus sous l'angle technique)*

### UNE EXPÉRIENCE SUISSE

Les directives spéciales pour l'instruction dans les cours de répétition en 1952 ont prescrit — pour la première fois à ma connaissance, et en tous cas depuis que je sers, — que « les groupements d'artillerie effectueront des tirs de grande envergure ». Le but de cet ordre est précisé plus loin : « L'occasion doit être ainsi donnée aux chefs d'artillerie des divisions et brigades de montagne d'engager et de conduire le feu de toute l'artillerie de leur unité d'armée renforcée d'artillerie de corps d'armée. Les commandants subordonnés d'artillerie doivent avoir l'occasion de diriger les tirs de plusieurs groupes tirant simultanément. »

Dans le cadre du CR Art. 2. div. de 1952, cet exercice fut monté en Valais et se déroula le 23 septembre, dans de bonnes conditions, malgré un retard dû au brouillard.

Les troupes suivantes étaient à disposition :

des trp. du 1. CA : Rgt.ob. ld. 26 (Gr. ob. ld. 71 et 72)

des trp. de la 2. div. : Rgt. ob. 2 (Gr. ob. 4,  
Gr. ob. 5 — 1 btrr.  
Gr. ob. 6 — 1 btrr.)

Gr. can. ld. 42

Btrr. lm. ld. 2.

En outre, le chef Art. 2. div. disposait d'un dét. photo. des cp. EM 2. div. et 3. div.

Le premier problème qui se posait, avant même que celui de l'instruction puisse être pris en considération, était celui du choix du champ de tir, des positions de btrr. et des observatoires. Ce n'est certes pas une sinécure que de résoudre le problème de placer 17 btrr. (représentant 70 tubes) en tenant compte des prescriptions de sécurité qui nous sont imposées en service de paix. Ce n'est

pas chose facile de trouver un champ de tir qui, répondant aussi aux servitudes de sécurité, soit suffisamment étendu, tant en dérive qu'en profondeur, pour permettre de « jouer » les transports de feux de 6 groupes différents sur un front divisionnaire. Enfin, dans le choix des observatoires, il fallait à la fois tenir compte de la vraisemblance de leurs emplacements du point de vue tactique et de leur accès en fonction des nécessités de l'instruction.

Voici la solution, en ce qui concerne ces différents points aussi bien qu'en ce qui concerne les dispositions relatives à l'instruction telles qu'elles ressortent de l'ordre du chef Art. 2. div., le colonel R. Gfeller :

« Il convient de bien se rendre compte du but réel de l'exercice. Il ne s'agit pas d'un tir de démonstration mais bien d'un tir d'instruction. On se fixe pour tâches :

a) d'exercer les concentrations de feux avec des grpt. d'art., d'établir comment se transmet sur un grand réseau la conduite du feu (temps, liaisons directes cdt. de tir — PCT ou retransmissions aux centrales),

b) la conduite du feu dans un grpt. ;

— feux inscrits,

— feux basés sur des points préparés,

— feux non préparés,

— déclenchement des feux (en comptant ou d'après la montre),

c) Exercice de réalisation d'un plan de feux préparé, feux d'urgence,

— programme de feux. »

Le but de l'exercice est donc clair et j'y insiste : instruction et non pas démonstration. Cette prise de position se légitime par le seul fait que c'est la première fois que tous les artilleurs du grpt. CR 52 Art. 2. div. avaient l'occasion de monter un tel exercice.

*Dispositif tactique* : A dr. : Rgt. Inf. 9, dans le secteur limité à dr. par la ligne La Chaux-Weisshorn, à g. par la ligne Proz du Sex-Six des Eaux Froides.

Au centre : Rgt. Inf. 1, dans le secteur limité à dr. par la ligne Proz du Sex, à g. par la ligne Giniessse-Sex Rouge.

A g. : Bat. car. 2 dans le secteur limité à dr. par la ligne Giniessse-Sex Rouge, à g. par la ligne Crètabessa-Sex Rouge.

Rgt. Inf. 8 (— Bat. car. 2) en rés. Div. rég. N. Ayent.

*Attribution de l'Artillerie* : Au Rgt. Inf. 9, le Gr. ob. 4 et la btr. lm. ld. 2.

Tout le reste de l'art. reste dans la main du cdt. div., réparti en 3 groupements, soit :

Grpt. div. A — Rgt. ob. 2 (— Gr. ob. 4, — 2 btr.)  
 » » B — Gr. can. ld. 42  
 » » C — Rgt. ob. ld. 26.

Sur demande des rgt. inf., les grpt. art. div. pourront tirer à leur profit si, à ce moment-là, aucune tâche de tir ne leur est fixée par la div. Réciproquement, l'art. attribuée au rgt. inf. 1 doit s'attendre à recevoir aussi des missions de la div., missions qu'elle exécutera dans la mesure où ses tubes sont à disposition.

Le croquis N° 1 donne le dispositif de l'art. Il appelle les remarques suivantes :

- a) les 3 grpt. agissent dans la zone d'efficacité primaire, (I.)  
 le grpt. A agit en outre dans la zone tertiaire, (III.)  
 le grpt. B » » » les zones secondaire et tertiaire  
 le grpt. C » » » la zone secondaire (II.)

La zone primaire est ainsi coiffée par les trajectoires de 13 btr. ; la zone secondaire par celles de 9 btr., la zone tertiaire par celles de 7 btr. (indépendamment des feux de l'art. régimentaire du rgt. inf. 9).

- b) Le gr. ob. 4 a été attribué comme art. d'appui direct au rgt. inf. 9. Cette attribution rendait plus facile la solution du problème délicat des trm. dans les grpt. art. div., puisque le gr. ob. 4 est le seul qui, dans cet exercice, fut de langue allemande.
- c) Le faible évent en dérive de la btr. lm. ld. et sa faible portée justifiaient sans discussion l'attribution de cette unité au rgt. inf. 9.

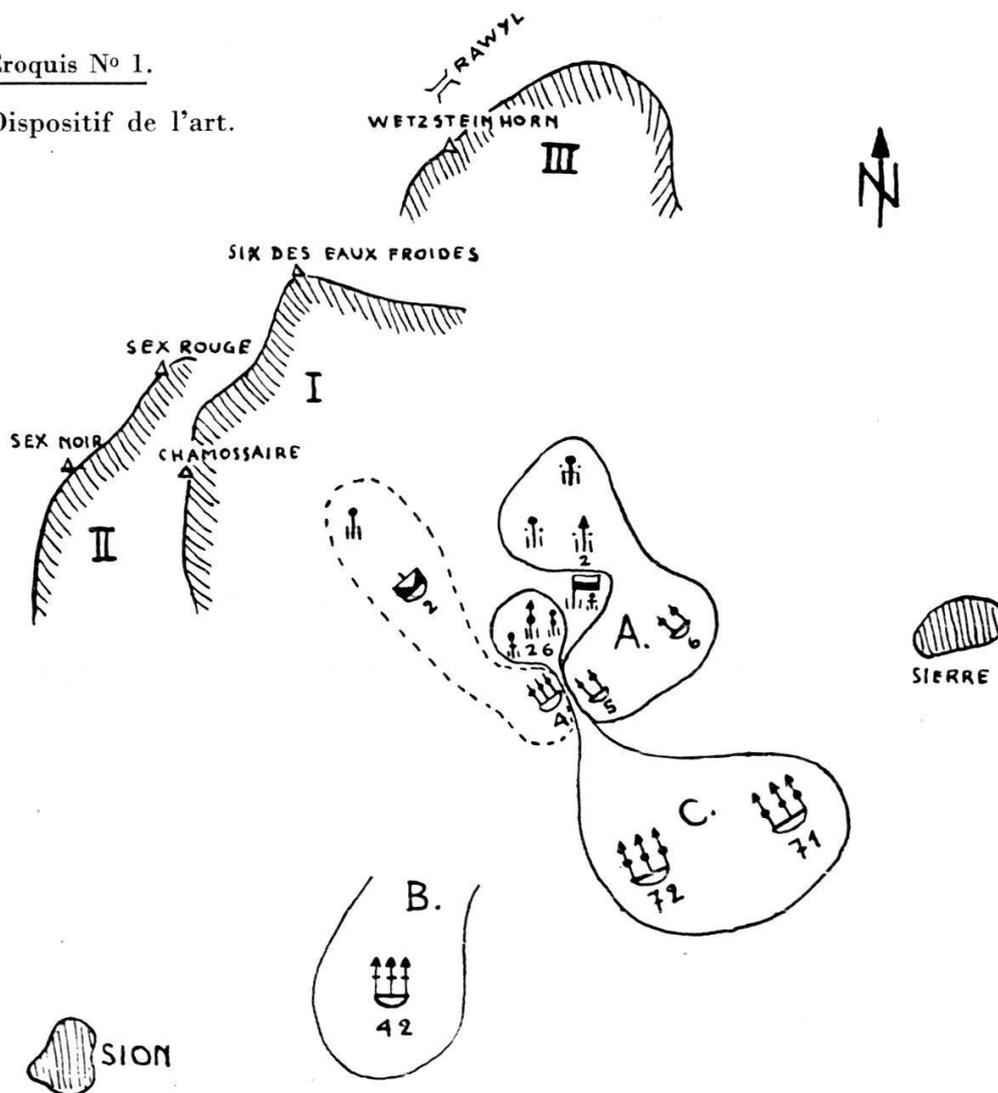
*Transmissions et liaisons.* Le croquis N° 2 donne le schéma des trm. de l'ensemble du dispositif. Pour éviter de le surcharger et en rendre la lecture facile, nous avons supprimé les lignes de tf. et radio. de doublage et de sécurités.

Il est à remarquer que tous les noms de couverture du grpt. A commencent par la lettre A., tous ceux du grpt. B par la lettre B, tous ceux du grpt. C par la lettre C. Cela facilite les demandes de feux.

L'utilisation des amplificateurs de fin de ligne donna d'excel-

## Croquis N° 1.

## Dispositif de l'art.



lents résultats. Des contrôles de lignes, avant le déroulement de l'exercice, montrèrent une très bonne trm., tant du point de vue de la puissance que du point de vue de la rapidité d'établissement des communications, bien que, dans certains cas, ces conversations aient passé par 3 centrales. A remarquer que la centrale du grpt. B faisait office de centrale de div., le cdt. de ce grpt. étant à portée de voix du chef art. div.

La constatation la plus intéressante qui ait été faite dans le domaine des trm. est celle, péremptoire à mes yeux, que lors des demandes de feux, des rapports techniques ou des rapports d'ordre tactique, la li. n'est bonne et rapide que si la conversation a lieu *entre officiers*. Nous sommes loin de la distinction à faire entre

li. (of.) et trm. (sof. tf. et sdt. tf.). Il faut reconnaître franchement qu'un sdt. tf. qui, au civil, n'est appelé que très rarement à user du tf. ne peut « sentir » toutes les nuances délicates qu'implique un réseau aussi complet. Notre règlement entre en matière sur cette constatation, en attribuant le microphone de poitrine du PCT à l'of. PCT et non pas à un sdt. tf. ou sof. tf. Je n'entends pas généraliser : il y a d'excellents sof. et sdt. tf. capables de dominer le problème ; mais je crois aussi qu'ils sont minorité.

*Préparatifs.* L'installation d'un grpt. art. de cette importance prend un certain *temps* (reconnaitances, installation du réseau des trm., prises de position de nuit, préparatifs topographiques, feux à préparer). Nous ne parlerons ici que des préparatifs topographiques, des feux préparés et des réglages.

Notre *excellente* CN au 1/50 000 permet des préparatifs topographiques très poussés. Certains secteurs du champ de tir furent ramenés à l'échelle 1/10 000 par le dét. photo., ce qui permit la détermination d'un grand nombre de points avec une très grande précision. On ne saurait trop insister sur la nécessité, pour l'artilleur, de préparer un très grand nombre de points, de feux éventuels. Dans le déroulement de la bataille, l'intention de l'eni. est une inconnue presque absolue. Elle implique des surprises qui obligent l'artilleur à se préparer à « balancer » ses trajectoires, à la demande du fantassin, dans un très vaste secteur. Mieux vaut donc pour l'artilleur préparer 100 feux et n'en tirer que 10, plutôt que n'en préparer que 10 et s'en voir imposer un onzième par le fantassin, feu qui, alors, risque d'arriver trop tard. De bons of. topo., une instruction topographique poussée chez tous les of. art. sont des impératifs.

Les préparatifs techniques se firent, dans tous les gr., la veille du déroulement de l'exercice en tenant compte des éléments du moment. Les *réglages* se bornèrent à quelques coups de piquetage sur les points de réglage attribués à chaque gr. par le chef art. div. Cela permit aux cdt. Gr. de faire tirer successivement leurs bttr. avec une dépense de mun. très réduite. Le grpt. div. A exécuta ses réglages la veille de l'ex. entre 1700 et 1800 ; le grpt. B, le jour même entre 0600 et 0700, le grpt. C, entre 0700 et 0800. Les feux préparés furent corrigés de la valeur ressortant des réglages et de la correction du moment. Dans tous les cas, ces corrections amenèrent les trajectoires aux buts dans le minimum de temps.

Les *munitions* attribuées furent de 40 coups env. par bttr. ob., ob. ld. et can. ld. et de 32 coups (RG) pour la bttr. lm. ld.

*Méthode de déclenchement des feux :* La technique des cdmt. dans le déclenchement des feux a beaucoup d'importance. Il est nécessaire que chaque of. et chaque h. aux appareils de trm. soit parfaitement au clair sur la signification de tel cdmt. qu'il entend, afin qu'il puisse réagir juste. Par exemple, le cdmt. émanant du chef art. div. de : « Nouveau but ! Barbara ! » signifiait pour chacun que c'est le gr. can. ld. 42 à qui était attribuée la tâche qui allait suivre. L'ordre : « Nouveau but ! Abricot ! Castor ! » signifiait que les 2 grpt. div. A et C devaient tirer le feu suivant. Lorsque l'ensemble de l'art. div. devait tirer (y compris le gr. ob. 4 s'il était disponible), il était convenu que l'ordre préalable serait : « Nouveau but ! Tricolore ! » Aucune hésitation n'était possible, ni aucune perte de temps.

Voici un exemple de demande de feu émanant du chef art. div. qui, sous une forme très condensée dit tout ce qui est nécessaire :

« Nouveau but ! Castor ! Feu 588 !  
 « Déclenchement 0955 !  
 « N° 2 ! 1 cp ! »

Chaque artilleur comprendra sans peine que tout le Rgt. ob. ld. 26 a la mission de déclencher le feu N° 588 avec toutes ses btr., le N° 2 de chaque btr. tirant seul, un coup, qui doit être au but à 0955, ce genre de déclenchement épargnant des munitions.

*Déroulement de l'exercice de tir.* Le grpt. CR Art. 2. div. en était là, lorsque, au matin du 23.9 se déroula l'exercice. Il se déroula — on me passera l'expression — « tambour battant ! »

Voici quelques exemples des séries tirées sur ordre de la div. :

*Exemple a) simultanément :*

- 1 gr. du grpt. A + 1 gr. du grpt. C tirent sur le même but,
- le 2. gr. du grpt. A + le 2. gr. du grpt. C tirent sur une autre but,
- puis enfin, les 5 gr. du grpt. art. div. concentrent leurs feux sur le but désigné à la dernière minute par la div.

*Exemple b) « Nouveau but ! Tricolore ! »*

« Feu 590 ! Feu sur ordre ! »

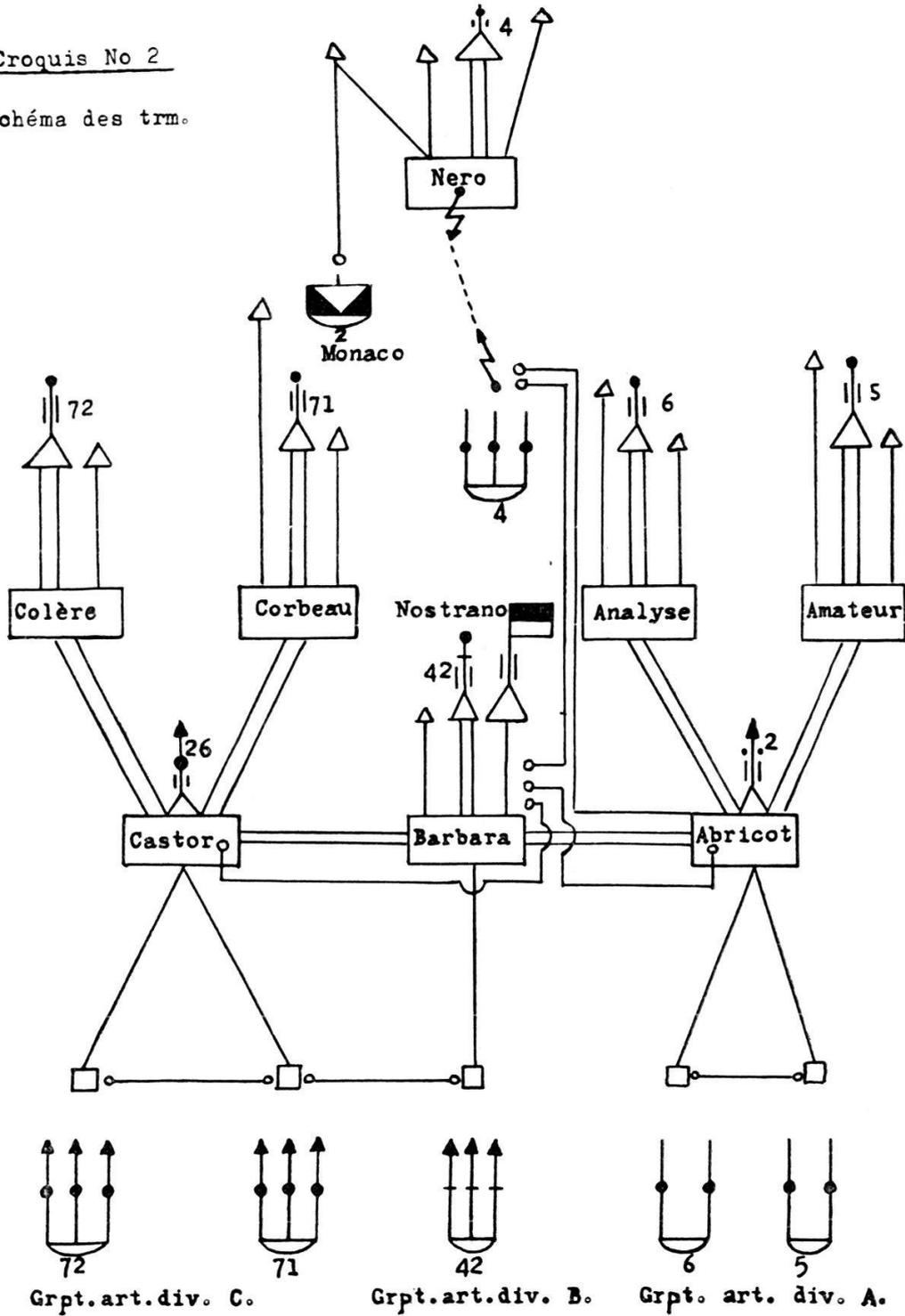
Dès lors, tous les gr. placent le feu 590 ;

le cdmt. suivant est alors :

« Pour tous ! Déclenchement du feu 590 dans  
 « une minute ! 1 coup ! »

Croquis No 2

Schéma des trm.



Cela signifie que dans une minute, tous les projectiles de l'ensemble de l'art. div. doivent être au but. Puis, suit la succession habituelle des avertissements de déclenchement : « Attention !... 60 !... 50 !.. 40... 30... (A ce moment-là, commencent à tirer les tubes dont le temps de trajet est de 30 secondes)... 20..., etc. » Les trm. étant établies en réseau constant et en parallèle, avec des servants attentifs aux appareils, les résultats furent précis dans le temps comme dans l'espace.

*Exemple c)* Une série de tout le grpt. fut tirée sur désignation du but par la btr. lm. ld. tirant avec des obus fumigènes. L'ordre donné à tout le grpt. fut très simple :

« Tricolore ! Placez et tirez feu 591 ! (ce feu ne figurant *pas* dans les feux préparés)

Impact moyen sera annoncé par tir de Monaco !

Après annonce de tir réglé par Monaco, déclenchement immédiat, 1 cp ! »

Dès lors, les observateurs de chaque grpt. annoncèrent à leur PCT les coordonnées des impacts de la btr. lm. ld. Au troisième coup de cette unité, l'annonce de « Coup au but ! » fut diffusée à tous les PCT. Dans un délai qui ne dépassa pas 1 minute  $\frac{1}{2}$ , toutes les trajectoires du grpt. div. se donnaient rendez-vous à l'endroit désigné par la btr. lm. ld.

Cette méthode de désignation du but, analogue à ce qui se fait dans l'infanterie par une mitr. tirant « tout fixe », donne donc de bons résultats.

Je signale encore un tir déclenché par le grpt. A. à la demande et au profit du rgt. inf. 9, pendant lequel le PCT calculait les éléments d'une demande de feu émanant du chef art. div., feu qui fut placé et tiré immédiatement après le première, d'échelon régimentaire.

Les *conclusions* que je tire de cet exercice sont les suivantes :

*Instruction technique* : Avec les instruments dont il dispose actuellement, l'artilleur, à la *condition* de les utiliser rationnellement, est en mesure, dans les tirs de concentration, de répondre aux demandes du fantassin dans le minimum de temps et avec précision. Il dispose en effet :

- de bases topographiques de premier ordre (CN),
- de tables de trajectoires précises et qui permettent une adaptation rapide aux éléments du moment,

- de matériels aux qualités balistiques remarquables,
- de projectiles de bonne qualité et de lots de poudre réguliers.

Les préparatifs techniques (feux préparés) doivent être poussés le plus loin possible, en quantité et en qualité.

Les trm. par fil, même dans un réseau compliqué (cas d'une installation défensive), peuvent être parfaites. Les servants, pendant la bataille, doivent être des of.

Le langage conventionnel ne doit prêter à aucune confusion, doit tout dire et le dire brièvement.

*Instruction tactique* : L'expérience de cet exercice me convainc que nous sommes dans la bonne voie pour répondre, par nos projectiles, à la demande impérieuse du fantassin, en réalisant cette synthèse indispensable :

- *Précision* dans les points d'impact,
- *Rapidité* dans la traduction en technique d'art. des demandes du fantassin,
- *Souplesse* dans la concentration et dans la décentralisation des trajectoires, selon les nécessités du moment.

Il est évident que cela implique le travail dans le cadre du gr. et non pas à l'échelon de la btr. Cela ne signifie cependant pas que le tir de btr. doit être négligé. Un cdt. de tir se doit de pouvoir tirer avec sa btr. seule si le PCT n'est pas en mesure de fonctionner. La densité des feux n'est pas, dans le cadre du gr., nécessairement celle des 12 tubes. Il est parfaitement possible de commander, p. ex., sur un but qui ne demande pas une très forte concentration :

« Tout le gr ! N° 2 seul ! 1 minute ! »

Ce qui signifie que 3 tubes seulement dans le gr. tireront. La dépense de mun., dans l'ob. de 10,5 cm., sera de 18 coups environ, dans la minute, densité qui sera dans tel cas d'espèce, largement suffisante. Rapidité, souplesse, économie de mun., économie de matériel.

Exprimant ma satisfaction que les DSI 52 aient imposé à l'art. des tirs de groupements de « grande envergure », je souhaite que l'expérience soit renouvelée. Elle ne peut que promouvoir l'instruction technique de l'artilleur, que contribuer à inspirer confiance au fantassin dans les possibilités de l'arme.

COLONEL J. WYSS